ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pesticides

Question écrite n° 46539

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur l'utilisation des pesticides. Ce sont environ 100 000 tonnes de ces produits chimiques qui sont utilisées par an depuis dix ans et 74 500 tonnes chaque année par les agriculteurs français. La France est le troisième consommateur mondial, derrière les Etats-Unis et le Japon. Leur biodégradabilité étant quasiment nulle, ils persistent pendant de nombreuses années dans l'environnement. Et c'est ainsi qu'en 2002 deux tiers des eaux françaises étaient contaminées, que plus de la moitié des fruits, légumes et céréales consommés en France contenaient des résidus de pesticides et, plus récemment, après l'huile et la margarine, c'est dans du lait qu'ont été retrouvées des traces de pesticides. Parmi les 3 721 échantillons analysés en 2002, 8,9 % dépassent les limites autorisées. Ce qui classe la France au deuxième rang des pays européens les plus contaminés et au premier rang pour la consommation de pesticides. Dans notre pays, selon un professeur de cancérologie, presque un homme sur deux et presque une femme sur trois meurent de cancer. Chez l'enfant, le cancer augmente de 1 % environ chaque année. De nombreuses études épidémiologiques et toxicologiques montrent que les produits chimiques, dont font partie les pesticides, sont largement en cause. Mais les pesticides provoquent d'autres maladies : avortements à répétition, malformations congénitales et déficits immunitaires chez l'enfant, maladies neurologiques chez le jeune sujet. Certaines études ont montré, par ailleurs, qu'il y a quatre à cinq fois plus de malformations congénitales chez les enfants d'agriculteurs. Les déficits immunitaires chez l'enfant peuvent être à l'origine de maladies virales, en particulier de certains cancers d'origine virale. Les pesticides provoquent des anomalies du système nerveux central, une augmentation des cas de maladie de Parkinson chez le jeune sujet, et peuvent même générer une baisse de coefficient intellectuel. Ils sont également une cause importante de stérilité. Le professeur Dominique Belpomme préconise qu'on réforme la PAC afin qu'elle intègre les impératifs de santé publique, qu'elle réduise de façon conséquente l'emploi des pesticides et fasse en sorte qu'on élimine les pesticides les plus toxiques. Le Danemark, les Pays-Bas et la Suède ont déjà initié ces pratiques. Il ajoute qu'il faut revenir à un système économique basé sur la qualité des produits et non sur leur quantité. La PAC, en subventionnant le rendement à la production quantitative, a incité à l'emploi des pesticides et des engrais nitratés, qui eux aussi sont indirectement cancérigènes. Face à ces dramatiques constats, il lui demande les mesures fortes du Gouvernement aux niveaux français et européen pour limiter l'emploi des pesticides et autres substances chimiques par les agriculteurs.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant la politique gouvernementale, aux plans national et européen, en matière de limitation de l'emploi des pesticides et autres substances chimiques par les agriculteurs. Les conséquences potentielles pour l'homme et l'environnement de l'utilisation des pesticides en agriculture ainsi qu'en zones non agricoles présentent aujourd'hui un enjeu de société majeur. La prise de conscience de ces risques est maintenant bien établie, y compris au niveau de la profession agricole. C'est ainsi qu'en 2000 un programme interministériel (agriculture-environnement) de lutte contre les pollutions de l'eau par les produits phytosanitaires a été mis en

place. Cependant, les impacts des pesticides couvrent un champ bien plus large que celui de la pollution de l'eau. D'autres enjeux tels que les risques sanitaires pour les utilisateurs de produits et les consommateurs de denrées ainsi que les effets potentiels sur les autres compartiments de l'environnement (air, sol) sont tout aussi préoccupants. Il est donc apparu nécessaire d'élaborer, en lien avec les ministres chargés de l'agriculture, de la santé et de la répression des fraudes, un nouveau programme interministériel plus ambitieux, tout en affirmant la nécessité d'intensifier les actions déjà entreprises, notamment au niveau des régions dans le cadre du programme lancé en 2000. Ce plan, qui devrait être présenté prochainement, a pour objectif de réduire les risques liés aux pesticides en agissant sur les produits et les pratiques afin de limiter l'exposition de l'homme et de l'environnement à ces produits. Il s'articule autour des quatre axes suivants : agir sur les produits en améliorant les conditions de leur mise sur le marché : la procédure d'autorisation de mise sur le marché des produits sera améliorée, les produits les plus dangereux pour l'homme et l'environnement devraient être progressivement retirés du marché, les contrôles seront renforcés... ; agir sur les pratiques agricoles et non agricoles en renforçant les actions permettant de les faire évoluer : il est notamment prévu de promouvoir la lutte intégrée et les systèmes de production utilisant moins de pesticides, de substituer l'actuelle taxe générale sur les activités polluantes relative aux pesticides par une redevance perçue par les agences de l'eau auprès des distributeurs agréés de produits phytosanitaires. Des plans d'action de lutte contre les pollutions dans les aires d'alimentation des captages en eau potable seront mis en oeuvre par les préfets ; renforcer les actions dans les départements d'outre-mer en évaluant et gérant la contamination par les organochlorés ; améliorer la connaissance et la transparence de l'impact sanitaire et environnemental des pesticides : il est notamment prévu de renforcer les études épidémiologiques concernant l'impact des pesticides sur la santé. Ce plan interministériel contient des actions qui s'inscrivent dans le plan national santé environnement publié en juin 2004 ainsi que dans le projet de plan d'action agriculture de la stratégie française pour la biodiversité. Certaines actions sont par ailleurs prévues dans l'avant-projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques qui sera prochainement soumis au débat parlementaire. L'ensemble des actions prévues dans le plan devrait permettre de réduire les risques liés à l'utilisation de ces produits.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Bois
Circonscription : Pas-de-Calais (13e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46539
Rubrique : Déchets, pollution et nuisances
Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7077
Réponse publiée le : 7 décembre 2004, page 9731